



MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2025-50**

Date de la convocation : **23/09/2025**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sebastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François.

REPRESENTES : M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sebastien été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « SEA » - Réalisation d'un emprunt (138 000 €) auprès de la CEPAC Corse pour l'autofinancement des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées

Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin d'assurer la part d'autofinancement (hors taxes + TVA) des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées, il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **138 000,00€**. Après avoir pris connaissance de l'offre de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, dont les caractéristiques ci-après énoncées :

Caractéristiques du prêt

Montant : 138 000,00 €

Durée : 20 ans

Taux : 4,62% fixe

Frais de dossier : 500 €

Echéance : Constante

Modalités de remboursement : paiement annuel des intérêts et du capital

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse un emprunt, dont les caractéristiques ci-dessus énoncées, pour l'autofinancement des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI

